

POINT COM

Bulletin municipal de Bonnétable • Janvier 2017

BONNETABLE





04



07



09



14



18



22

- 03 Editorial**
Le mot du Sénateur-Maire
- 04 Vie de la commune**
Travaux d'aménagement
- 05 Vie de la commune**
Parkings : et de trois !
- 06 Vie des écoles**
Un nouveau préau à l'école élémentaire
- 07 Vie des écoles**
Conseil Municipal des Jeunes de Bonnétable
- 08 Vie des écoles**
Le maire à la rencontre des élèves du Sacré Cœur
- 09 Vie des écoles**
Un nouveau directeur au Sacré Cœur
- 10 Vie de la commune**
Daniel David : "Bobby" est parti à la retraite !
- 11 Vie de la commune**
Centre d'incendie et de secours : Didier Pavé prend le commandement ! / Services municipaux : Alexandre Bordaiseau est arrivé !
- 12 Procédure judiciaire**
Pollution du Tripoulin
- 14 Projet**
Réhabilitation de la halle
- 16 Vie de la commune**
Bonnétable mis à l'honneur par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS)
- 17 Vie de la commune**
Nouvelle signalétique / Vidéo protection
- 18 Environnement**
Les nouveaux chemins de randonnée
- 20 Vie de la commune**
Salle St Sulpice / Toilettés publiques du parc du château
- 21 En bref...**
- 22 Interview**
Théo Charrière, sa page écrite au Mont-Blanc !
- 23 Tourisme**
Gare de Bonnétable : opération rillettes
- 24 Calendrier**
Les prochains évènements Mariages / Naissances

Directeur de la publication : Jean Pierre Vogel

Crédits photos : Jean Pierre Vogel, Jean-François Avenard, Frédéric Barré, François Bellanger, Théo Charrière, Patrick Corbin, Rose-Marie Guillopé, Thierry Lemonnier

Contributeurs (teurs) : Jean Pierre Vogel, Geneviève Bellanger, Rose-Marie Guillopé, Jean-François Avenard, Frédéric Barré, Patrick Corbin, Thierry Lemonnier, Jean-Pierre Aubert.

Création graphique et impression : Imprimerie CRES à Bonnétable - 02 43 29 31 57



LE MOT DU SÉNATEUR-MAIRE



Je reçois sur rendez-vous à la mairie, et je peux aussi me déplacer à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Nous restons sereins quant à notre capacité de pouvoir mener à bien, dans les prochaines années, de nouveaux projets structurants pour notre ville

“

**Chères Bonnétabliennes,
chers Bonnétabliens,**

Les travaux de réaménagement des abords de la Mairie et de l'église sont quasiment terminés : il ne restera plus à réaliser, au beau temps, que la couche finale de bitume beige devant la mairie et le parvis de l'église. Nous en avons profité pour refaire le revêtement du parking devant l'ancien local des pompiers et redistribuer les places, ce qui en fait gagner cinq, soit un tiers de plus.

De même, le nouveau parking rue Saint Nicolas est entré en service avec 30 places disponibles (dont 2 pour personnes à mobilité réduite), ce qui va désengorger le centre-ville et faciliter le stationnement, notamment le jour du marché, ainsi que sécuriser le nouvel accès de l'école privée et le

cheminement des enfants pour le restaurant scolaire.

Un projet phare, piloté et financé par Maine 301, va débuter en 2017. Il s'agit de la rénovation des anciennes halles, place d'Armes. Un projet comme n'en a pas connu Bonnétable depuis de nombreuses années, pour un budget de l'ordre de 2 400 000 euros TTC ! Nous en profiterons pour réaménager cette place et vraisemblablement réaliser un nouveau parking sur le site de l'ancienne poste.

Mais, notre horizon s'est assombri avec la condamnation de la ville de Bonnétable par le Tribunal Correctionnel de Nantes, au paiement d'une somme de près de 45 000 euros pour des faits de pollution commis entre 2005 et 2010 (voir l'article ci-après).

Nous restons cependant sereins quant à notre capacité de pouvoir mener à bien, dans les prochaines années, de nouveaux projets structurants pour notre ville, sans avoir besoin d'augmenter la fiscalité locale (sauf pour l'assainissement), grâce aux nombreuses mesures de contrôles budgétaires mises en place depuis plus de deux ans, et qui portent leurs fruits !

Bonne et heureuse année 2017 à tous.

Jean Pierre Vogel
Sénateur

Maire de BONNETABLE

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Les abords de l'Hôtel de Ville, l'église et le parking de l'ancien centre de secours



Depuis son inauguration, le 26 septembre 1981, l'Hôtel de Ville de Bonnetable et l'ancien centre de secours qui lui est contigu n'avaient jamais subi autant de rénovation. Situé à l'entrée de la commune, ce bâtiment s'impose à l'entrée de la rue du Maréchal Leclerc juste à côté de l'église Saint-Sulpice. Les abords vieillissants de la mairie, l'enlèvement des arbres malades autour de l'église (et devenus dangereux selon l'avis d'un expert), le parking de l'ancien centre de secours difficile d'accès, c'est tout le site qui se devait d'être réorganisé et modernisé.

D'importants travaux ont donc été souhaités par votre conseil municipal et ont démarré en septembre 2016. Des aides de l'état destinées à accompagner des projets d'investissement importants ont permis d'alléger la facture de façon significative. Le Pays du Perche sarthois, structure de coopération et de mutualisation au service des collectivités pour la mise en œuvre de

projets de développement du territoire a permis d'injecter des subventions significatives octroyées par la Région et de faire aboutir ce projet de préservation et de valorisation du patrimoine de Bonnetable.

C'est un nouvel espace devant l'Hôtel de Ville qui a été repensé avec l'élargissement de la voie piétonne, la modification de l'emplacement des jardinières, les parkings revus devant l'ancien centre de secours et l'église pour faciliter le stationnement et bien sûr rajouter quelques places. L'espace vert n'est pas oublié et sera organisé au printemps 2017. Un revêtement ocre devant l'entrée de la mairie et de l'église, ainsi que le changement des vitres marrons vieillissantes en façade du bâtiment viendront finaliser ce projet.

Vos élus sont soucieux de la modernisation de votre ville, en respectant son patrimoine historique. Il y a beaucoup d'autres projets en cours en ce sens.

PARKINGS : ET DE TROIS !

Le temps passe vite et on a parfois la mémoire courte. Souvenez-vous il y a 2 ans. Le centre-ville de Bonnetable était desservi par deux parkings, bien souvent impraticables par temps de pluie, poussiéreux par temps sec et comportant de nombreux nids de poule. En 2015, le revêtement du parking face au château a été remplacé par un enrobé beige et le parking de la rue de Rosay a été agrandi et aménagé, offrant pour le premier 103 places de stationnement et 65 pour le deuxième.

Depuis le 20 octobre 2016, un nouveau parking complètement aménagé a été ouvert rue Saint Nicolas. Cet équipement répond à une demande toujours plus forte, en centre-ville, de stationnement de longue durée.



La place du marché pourra être réservée aux arrêts de courte durée, facilitant ainsi l'accès aux commerces de proximité.

L'ouverture, prévue initialement début septembre, a été reportée. La raison vient de l'opportunité offerte à la commune d'acquérir une bande de terrain supplémentaire. L'opération a permis d'agrandir le parking initial pour porter sa capacité à 30 places, dont 2 destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le site offre ainsi un ensemble plus homogène et une

belle perspective sur les bâtiments de l'école du Sacré Cœur. Pour poursuivre nos efforts d'économie, l'éclairage de ce nouvel espace est effectué par trois lampadaires à leds, d'une basse consommation électrique.

Jusqu'à présent, les abords de l'école privée, rue Saint-André de Gelly, étaient très dangereux. En cause, un trottoir de quelques dizaines de centimètres et une situation en fin de virage. Ce nouveau parking a donc été conçu pour offrir aux élèves de l'école du Sacré Cœur une sortie sécurisée, matérialisée par des barrières installées au fond et grâce à un cheminement facilitant leur trajet vers la cantine.

Chacun peut désormais apprécier ce nouvel aménagement, que ce soit pour les places de stationnement ou pour la sécurité des enfants.



UN NOUVEAU PRÉAU À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Depuis plusieurs années, les enseignants et les parents d'élèves réclamaient un nouveau préau : c'est chose faite depuis cette rentrée scolaire !



En septembre dernier, à l'occasion de la rentrée scolaire, les élèves, leurs parents et les enseignants ont pu découvrir un nouveau préau, construit pendant les vacances d'été. Il était devenu très urgent de faire ces travaux au regard de l'état très dégradé des fondations de l'ancien préau.

Ce préau ouvert remplace l'ancien, à la particularité près qu'il a une surface supérieure à l'ancienne structure. En effet, le nombre des élèves a augmenté de manière significative depuis quelques années, au point d'atteindre 245 enfants scolarisés à l'école élémentaire publique, située Place d'Armes. La surface de l'ancien préau n'étant plus suffisante, une réflexion a été menée pour permettre d'accroître la surface du nouvel abri.

Aussi, il a été décidé, en concertation avec le Directeur de l'école, de

procéder à la démolition du bâtiment abritant du matériel de récréation et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), au regard de son état vétuste. Cette nouvelle surface dégagée a alors permis le prolongement du préau.

D'une surface de 132 m², il peut abriter davantage d'élèves en cas de mauvais temps lors des récréations. Situé en périmètre classé au regard du château, il a été réalisé en charpente bois, afin de respecter les contraintes édictées par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le coût de cette réalisation avoisine les 40 000 euros, entièrement financé par la commune de Bonnetable. Après consultations d'un certain nombre d'entreprises, c'est la SARL de Jérôme Bourguin (Briosne-lès-Sables) qui a réalisé les travaux pendant les vacances d'été.

CONSEIL MUNICIPAL "JEUNES" DE BONNÉTABLE

Liste des élèves de CM1 et CM2 élus

LE 13 DÉCEMBRE 2016

Présentation par ordre alphabétique

BARRE Imane
 BOULAY Sasha
 CLOCHEAU Cyrièle
 CLEMENT Eloise
 COTTEAU Mattéo
 FARDEAU Meredith
 FRANDIN Léa
 GAUFRETEAU Marie
 GUILMIN Janelle
 HAMAD Yasmine
 JARDIN Erwan
 LAVEYNE Emma
 LE GOFF Louna
 MASSON GIRARDEAU Marion
 MELINE Cyprien
 PAVET Lucas
 PLEVER Eléonore
 ROYER Mathéo
 SULPICE Ambre
 THIERRY Perrine
 TORCHE Anais
 TROUILLET Paul
 URVOY Chloé
 VENARA Louis
 VERITTI Antoine
 VERGNE Hugo
 VUNGBO NOKA Kélya



Toutes nos félicitations aux jeunes élus !

ÉCOLE DU SACRÉ CŒUR

Citoyenneté : Le Maire à la rencontre des élèves du Sacré Cœur !

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les élèves du cycle 3 de l'école du Sacré Cœur ont accueilli, à leur demande, le Sénateur-Maire de Bonnetable. Jean Pierre Vogel et son adjointe aux affaires scolaires ont rencontré les jeunes pour un échange des plus instructifs.

Les enfants se sont sentis très à l'aise, ne se privant pas pendant plus d'une heure, de soulever des points qu'ils avaient à l'évidence très bien préparés avec leur maître. Un jeu de questions réponses très pertinent qui s'est avéré très instructif sur le fonctionnement d'une municipalité.



Pour ce rendez-vous, les élèves avaient préparé une bonne trentaine de thèmes, allant du rôle du maire aux projets pour la commune. Ils ont ainsi voulu connaître son fonctionnement. « Comment devient-on maire ? Pour



combien de temps êtes-vous élu ? Est-ce un métier ? Quelles sont les missions du maire ? Quelle est la taille de la commune ? Combien y a-t-il d'habitants ? Comment décide-t-on de faire des travaux ? ... ». Les enfants ont été captivés et attentifs.

Une rencontre très positive qui leur a permis d'aborder concrètement des sujets qui les touchent de près. Une véritable leçon d'instruction civique vivante qu'ils n'oublieront certainement pas et une rencontre citoyenne à renouveler !



UN NOUVEAU DIRECTEUR À L'ÉCOLE DU SACRÉ CŒUR

Maxence Jardin occupe la direction de l'école primaire du Sacré Cœur depuis septembre dernier. Après avoir enseigné à Guérande (44) puis à Loué, ce professeur des écoles s'est lancé comme défi de redynamiser l'école privée de Bonnétable.

Ces deux dernières années, la communication fut difficile pour l'ancienne directrice, les enseignantes et les associations partenaires, APEL et OGEC. Des divergences de vues ont provoqué le départ d'enfants, si bien qu'à la rentrée 2016, l'école a dû fermer une classe faute d'un effectif suffisant.

communiquer, créer du lien et recentrer l'intérêt général sur l'enseignement. Pour lui, les enfants doivent trouver leur place à l'école.

Ils sont maintenant répartis sur 3 classes : Madame Guitton accompagne la classe de maternelle. Madame Cartier, nouvelle enseignante, s'occupe



Cette année, le projet pédagogique s'appuiera sur la musique. Un calendrier d'actions se met en place autour de cette thématique, avec l'intervention de l'école de musique intercommunale, une sortie scolaire à la Galerie Sonore à Angers, et un échange avec les anciens de la maison de retraite autour des chansons d'antan.

Maxence Jardin croit en la dynamique de l'école et compte sur une augmentation des effectifs à la prochaine rentrée. Et dès ce mois de janvier, l'établissement propose l'accueil d'enfants nés en 2014 pour une intégration progressive à la vie scolaire. Ensuite, une journée « portes ouvertes » aura lieu le 18 mars 2017. Elle permettra aux familles de découvrir le projet pédagogique, de rencontrer les enseignants et les associations qui œuvrent au sein de l'école.

A noter que pour les inscriptions à la rentrée de septembre 2017, il est utile de contacter le secrétariat dès le début de l'année. Vous êtes curieux d'en savoir plus sur la vie de l'école ? De nombreuses informations et photos vous attendent sur le site internet sacrecoeurbonnetable.jimdo.com, ainsi que sur la page facebook : école privée du Sacré-Cœur de Bonnétable.



Cependant, Maxence Jardin note que l'école a tiré profit de l'investissement de tous. Par exemple, le chauffage a été rénové et les parents se sont impliqués dans les travaux d'embellissement des locaux.

Maxence veut s'appuyer sur ce potentiel que possède l'école : les familles se rencontrent, se côtoient et s'engagent dans la vie de l'établissement. Selon lui, « Si la définition du projet pédagogique appartient à l'équipe enseignante, les parents et les associations partenaires ont leur place pour soutenir les projets et faire vivre l'école. Cette aide des parents au quotidien est indispensable ». Le nouveau directeur souhaite donc

des CP et des CE1. Monsieur Jardin a en charge les enfants de CE2, CM1 et CM2. « Les triples niveaux dans une même classe peuvent faire peur » explique le directeur. Mais pour lui, c'est un atout car l'enseignant tient compte du niveau scolaire de l'enfant et de ses acquisitions. D'autre part, l'enseignant suit l'enfant d'une année sur l'autre et donc le connaît bien.



DANIEL DAVID

"BOBBY" EST PARTI À LA RETRAITE !



Daniel David, vous êtes récemment retraité de la Ville de Bonnétable : pouvez-vous nous retracer votre parcours professionnel ?

Je suis rentré aux Établissements Grouas le 1er août 1973, à l'âge de 16 ans et demi, comme employé mécanicien agricole. Ensuite j'ai été embauché à la mairie de Bonnétable le 1er septembre 1988, à l'époque d'André Boyer et pour remplacer monsieur Blot qui partait à la retraite. Je conduisais le tracteur pour l'entretien des parcelles, des chemins et de la voirie, et j'ai fait ça toute ma carrière.

Quelle était votre qualification ?

Il fallait déjà avoir le permis poids lourds, que j'ai obtenu au service militaire, mais je pense qu'avoir eu des connaissances en machines agricoles m'a sûrement aidé, car je savais aussi faire leur entretien et souder.

Vous avez été remplacé par un collègue qui nous arrive de Parigné-l'Évêque : comment s'est passée la transition ?

Alexandre est d'abord venu à la mairie pour faire un test de connaissance sur la manipulation des engins. Il allait tous les jours dans le Maine-et-Loire pour

travailler à l'Équipement, alors quand il a vu l'annonce il a postulé en espérant ne plus faire la route. Et comme il avait les qualifications, l'expérience et une parfaite connaissance de la conduite et du maniement des outils, il a été intégré sans difficulté. Nous avons été en doublette de juin à septembre, mais je lui ai juste montré les limites de la commune, avec les terrains et les chemins à entretenir. Dans mon métier, j'ai eu le plaisir de pouvoir gérer seul mon planning et mes missions.

Votre activité avait la particularité de se mêler à celle de sapeur-pompier : parlez-nous de cette carrière !

Sollicité par monsieur Houdayer, le chef de corps de l'époque, je suis



rentré chez les pompiers le même jour qu'à la mairie. Mon père a été sapeur pendant 37 ans à Torcé-en-Vallée. Je connaissais le milieu sans avoir le pied dedans, mais c'est peut-être ce qui m'a décidé. J'ai commencé par passer le brevet national de secouriste, ce qui m'a permis de devenir caporal. Peu à peu, j'ai suivi des formations et gravi tous les échelons jusqu'à adjudant-chef, pour finalement parvenir au grade de capitaine.

Comment gère-t-on cette double casquette ?

Il fallait d'abord trouver un équilibre au sein de la mairie pour assurer le

travail : j'ai toujours privilégié ma vie professionnelle. Alors à l'appel du bip, je me déplaçais en fonction de la nature de l'intervention et de la demande. Et puis j'ai joué au foot jusqu'à 50 ans à la Patriote, donc pas facile de tout concilier.

Vous avez passé le flambeau avec le grade de capitaine : quels souvenirs garderez-vous ?

Mon travail me plaisait parce que j'étais autonome. J'ai aimé avant tout le contact avec la population, la relation humaine. Ce que je garde chez les sapeurs-pompiers, c'est l'esprit de groupe, la cohésion, le partage : c'est une seconde famille.

C'était donc une Sainte-Barbe particulière cette année ?

Quand on quitte un métier qu'on a fait pendant presque 30 ans, c'est un petit pincement. Mais je voulais tout quitter en même temps. Ce qui va me manquer, c'est le contact, j'en suis sûr. Et je n'ai pas de projets particuliers parce que je veux me donner une année pour souffler et voir comment ma nouvelle vie s'organise. Et puis je fais beaucoup de randonnée et je passe aussi beaucoup de temps dans le jardin. Ensuite on verra !



CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : DIDIER PAVÉ PREND LE COMMANDEMENT !

La passation de commandement entre le capitaine Daniel David et le capitaine Didier Pavé s'est déroulée à Bonnétable, le 26 novembre dernier, à l'occasion de la Sainte-Barbe. Elle a réuni autour d'eux



près de 300 participants, parmi lesquels la Directrice de cabinet de la Préfète, le Sénateur-Maire et Président du SDIS, mais aussi beaucoup d'invités dont les familles de pompiers.



Agé de 47 ans, Didier Pavé a commencé sa carrière comme sapeur-pompier volontaire en 1986. Ayant toujours habité Bonnétable, il connaît bien les 48 volontaires du centre d'incendie et de secours et la population. Chef-adjoint depuis 17



ans, c'est tout à fait logiquement qu'il a pris le commandement, à la suite de Daniel David. Mais avec environ 500 interventions annuelles, jusqu'à Saint-Célerin, celui que l'on surnomme "Rillettes" a de quoi entretenir des compétences techniques et opérationnelles reconnues, puisqu'il a reçu la médaille d'or pour 30 années de service.

SERVICES MUNICIPAUX : ALEXANDRE BORDAISEAU EST ARRIVÉ !

Alexandre Bordaiseau est âgé de 34 ans et vit avec sa famille à Brette-Les-Pins. Après avoir travaillé dans le



Maine-et-Loire, il a souhaité se rapprocher et a donc postulé à Bonnétable, via le site Cap territorial. Son profil complet, au regard de la fiche de poste de Daniel David, et sa disponibilité ont conduit à son embauche le 1^{er} juillet 2016. L'autre atout d'Alexandre consiste à ce qu'il soit pompier, le week-end, à Parigné-l'Évêque. Il l'est donc en semaine pour Bonnétable, où il peut intervenir durant son travail lorsqu'une alerte survient. Daniel David a bénéficié de 3 mois pour

passer le flambeau à Alexandre, nouveau conducteur d'engins en général, et du tracteur en particulier. Ensemble, ils ont fait le tour du patrimoine de la commune et visualisé les lieux, afin que les tâches de fauchage, élagage et débroussaillage soient appréhendées correctement. Et lorsque les travaux le nécessitent, Alexandre sait aussi donner un coup de main, comme ce fut le cas pour la rénovation de la salle Saint-Sulpice. Nous lui souhaitons la bienvenue !

POLLUTION DU TRIPOULIN

La négligence prolongée de l'ancien maire dénoncée par le Tribunal !

En octobre 2015, la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Rennes avait mis en examen la commune de Bonnétable, notamment pour des faits de pollution des eaux commis entre le 28 avril 2005 et le 19 novembre 2010. Le Tribunal Correctionnel de Nantes a rendu son jugement le 10 novembre 2016.

QUELS SONT LES FAITS ?

(Extraits du jugement correctionnel)
Suite à une plainte des propriétaires du château, la commune de Bonnétable était prévenue d'avoir « jeté, déversé ou laissé s'écouler dans les eaux du Tripoulin, directement ou indirectement une ou des substances quelconques dont l'action ou la réaction entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé, ou des dommages à la flore et la faune... »

Le Tribunal Correctionnel de Nantes s'est donc ainsi trouvé saisi. Et c'est en raison du pouvoir de police du Maire sur la gestion des réseaux que la Commune de Bonnétable a été poursuivie pour les questions liées au dit réseau et à la station d'épuration. Il convient de constater que la station d'épuration était exploitée par la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) au titre d'un contrat d'affermage avec la commune **qui laissait au Maire plein pouvoir dans l'organisation du réseau.**

La pollution du Tripoulin, en aval de la propriété du plaignant et dans celle-ci, résulte du constat d'huissier du 28 avril 2005 et des deux expertises de 2006 et 2010 qui, de manière concordante malgré le temps écoulé entre chaque constat, sont sans équivoque sur sa réalité.

Dans son rapport du 28 novembre 2006, l'expert expose ainsi que l'eau du Tripoulin se trouve polluée au sens du Code de l'Environnement, dans la mesure où s'y retrouveraient les eaux usées des habitations non reliées au tout à l'égout, les eaux pluviales qui ruisselaient lors des précipitations et un mélange d'eaux pluviales et d'eaux usées rejetées sans traitement d'épuration par les déversoirs d'orages et le rejet de la station d'épuration dont l'expert estime qu'elle fonctionne mal.

Cette pollution est ainsi exposée par l'expert : « eau grise, trouble, nuisance



au site et au paysage, altération de la qualité physicochimique de l'eau par des polluants (matière organique, azote réduit, déficit en oxygène, métaux), odeurs nauséabondes, présence de détritus, dommages à la faune et à la flore.»

Si des travaux et modifications ont été réalisés après cette première expertise, l'expert a réexaminé la situation et conclut dans son rapport du 25 février 2011 à la persistance de la pollution. Il observe dans ce rapport qu'une pollution existe déjà en amont de la commune, mais constate que celle-ci s'aggrave nettement à son passage.

Il résulte sans conteste de ces expertises que cette pollution, toujours réelle lors de la seconde, pourtant réalisée plus de quatre années après la première et plus de cinq années après le premier constat d'huissier et la lettre adressée à la Mairie, **est de la responsabilité de la commune qui n'a pas pris toutes les mesures pour y remédier et a même fortement tardé à prendre la mesure du problème.**

Cette négligence prolongée incombe au Maire, en fonction à l'époque, dont la faute entraîne la responsabilité pénale de la Commune.

Le tribunal a donc déclaré la Commune de Bonnétable coupable du délit de pollution des eaux du Tripoulin.

QUELLE EST LA CONDAMNATION ?

La Commune de Bonnétable est condamnée à payer aux propriétaires du château :

- 2 640 euros au titre du préjudice matériel
- 315 euros au titre du constat d'huissier d'avril 2015
- 20 000 euros au titre du préjudice moral
- 12 000 euros au titre des frais exposés
- Et à une amende de 10 000 euros.

UN APPEL EST-IL POSSIBLE ?

Un appel de cette décision, dans les 10 jours, était possible mais notre avocat nous l'a déconseillé. En effet, il lui paraissait difficile de plaider la relaxe en appel, au regard de l'argumentation développée dans le jugement.

QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DE L'ANCIEN MAIRE ?

La faute de Christian FLEURY, Maire de

2001 à 2014 est clairement relevée par le juge : « cette négligence prolongée incombe au Maire en fonction à l'époque dont la faute entraîne la responsabilité pénale de la Commune ». Cependant, notre avocat nous a indiqué que l'ancien Maire ne peut être poursuivi personnellement.

QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

Dès notre élection, nous avons engagé une étude de diagnostic d'assainissement qui a relevé que l'état de notre réseau est catastrophique (voir le bulletin municipal de juillet 2016). Les travaux de remise aux normes sont estimés à près de 3 millions d'euros, dont le financement entrainera une augmentation de la surtaxe d'assainissement (part de la commune) de près de 50%, qui a été votée récemment. L'impact va être de l'ordre de 40 euros annuels pour une consommation moyenne de 100 m³ par foyer.

Commune condamnée pour pollution

du Nord-Sarthe a été déclarée coupable de pollution du Tripoulin, ruisseau qui traverse le parc du château de Bonnétable. Le tribunal a condamné la commune de Bonnétable à payer 20 000 € au titre du préjudice moral, et à verser plusieurs milliers d'euros de dommages et intérêts aux propriétaires du château de Bonnétable. Le tribunal a également condamné la commune à verser 12 000 € de frais d'expertise et 315 € de frais de constat d'huissier. Enfin, le tribunal a condamné la commune à verser 2 640 € au titre du préjudice matériel et 315 € au titre du constat d'huissier. Le tribunal a également condamné la commune à verser 10 000 € d'amende. Le maire de Bonnétable, Christian Fleury, a été condamné à verser 12 000 € de frais d'expertise et 315 € de frais de constat d'huissier. Le tribunal a également condamné le maire à verser 2 640 € au titre du préjudice matériel et 315 € au titre du constat d'huissier. Enfin, le tribunal a condamné le maire à verser 10 000 € d'amende.

MARDI 15 NOVEMBRE 2016



RÉHABILITATION DE LA HALLE

PLACE D'ARMES

La Communauté de commune Maine 301 va entreprendre la rénovation de l'ancienne halle de Bonnétable pour un budget estimé à 2 000 000 d'euros hors taxes. Elle y accueillera ensuite l'école de musique et de danse intercommunale. Ce bâtiment construit en 1846 comprenait à l'origine une halle ouverte au rez-de-chaussée. Par la suite, une extension dans le prolongement Est du corps principal a été érigée au début du XX^{ème} siècle.

DÉMOLITIONS :

Dans un premier temps, l'extension Est de la halle et de la chaufferie en façade Sud seront démolies. Cela permettra une mise en valeur de l'architecture et de la géométrie originelle du bâtiment. L'aspect d'origine du bâtiment sera restitué par la suppression de ces différents ajouts.

EXTENSION ET RÉHABILITATION (806 M²) :

La création d'une extension en façade Sud du bâtiment va permettre d'implanter une entrée commune à l'ensemble des activités musique et danse, l'accès au hall principal et à l'escalier de desserte, ainsi que l'ascenseur.

L'aménagement et le réaménagement de la halle vont accueillir :

- au rez-de-chaussée (320 m²) une grande salle de danse divisible en deux parties, des vestiaires avec douches et des sanitaires accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite)





- au premier étage (313 m²), 6 salles d'enseignement musical, une salle pour les enseignants, un bureau et des sanitaires accessibles aux PMR
- au deuxième étage (172 m²), non accessible au public, des locaux techniques et de rangement.

L'escalier intérieur existant est conservé en issue secondaire pour l'évacuation de l'étage. Il est également le moyen d'accès au deuxième étage.

Un soin particulier sera apporté au traitement acoustique de l'ensemble des salles d'enseignement musical, afin d'obtenir un usage optimal de ces espaces sans créer de nuisances sonores perceptibles par le voisinage.

ENVELOPPE DES CONSTRUCTIONS :

Afin de restaurer l'architecture d'origine de la halle, l'ensemble des allèges des ouvertures du rez-de-chaussée des façades Sud, Est et Nord seront démolies, pour retrouver les dimensions des ouvertures originelles. En façade Ouest, la fenêtre murée sera rouverte afin de restaurer la symétrie de la façade et d'éclairer l'escalier existant.

Les menuiseries du rez-de-chaussée seront en aluminium avec des vitrages «grand jour» traités antireflets. Ils ont vocation à rendre la menuiserie le moins perceptible possible depuis la voie publique et de révéler les ouvertures. L'ensemble des enduits des façades seront piqués et un enduit traditionnel de teinte et d'aspect similaire à l'existant sera mis en place.

L'extension créée en façade Sud a été élaborée dans une architecture de mur rideau et de brise soleil avec une trame de menuiserie assez fine, afin de ne pas brouiller la lecture de bâtiment ancien. Les lignes horizontales de cette façade prolongent les lignes directrices horizontales de la façade des halles (corniches, appuis de fenêtres, ...) dans le but de faire dialoguer les architectures de l'extension et du bâtiment existant. Le haut de la façade de l'extension sera accompagné d'un système de lames brises soleil métallisé, fixe et peu large, mais assez dense. L'ensemble constituera un voile de protection des surfaces vitrées. L'extension sera essentiellement composée d'une ossature en métal avec une enveloppe en verre dont la

transparence et l'opalescence seront alternées. Une transparence maximum sera réservée à la frange en contact avec le bâti ancien. L'entrée se fera donc par la place d'armes, avec un accès de plain-pied et sécurisé depuis l'espace dégagé et aménagé de celle-ci, le centre-ville et l'école voisine.

Les aménagements extérieurs seront portés par la Commune de Bonnetable et comporteront la création d'un nouveau parking à l'arrière de l'ancienne Poste, avec un accès par la place d'Armes, grâce à la démolition de l'ancien Bar « Le Corvette's ».



SDIS

Bonnétable mis à l'honneur par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS)

Être sapeur-pompier volontaire et exercer une activité professionnelle n'est pas incompatible. En effet, en accord avec le SDIS et l'employeur public ou privé, il est possible d'établir un planning de disponibilité, en fonction des impératifs de l'employeur qui contribue ainsi à la qualité des secours.



Dans ce cadre, l'employeur autorise son employé à s'absenter pour lui permettre de participer, pendant son temps de travail, à :

- des actions de formation
- des missions opérationnelles



C'est ainsi que la commune de Bonnétable s'est vue décerner le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers »

Ce label vise à récompenser et à valoriser les employeurs publics et privés qui ont manifesté, à travers la gestion des sapeurs-pompiers, au sein de leur organisation, une volonté citoyenne et un esprit civique particulièrement remarquables.

A cette occasion, le SDIS a pu bénéficier du stand du Conseil Départemental à la foire des 4 jours du Mans, afin de promouvoir l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, au nombre de 2 000 dans notre Département, qui assurent la quasi-totalité des interventions en milieu rural.

Dans le centre d'incendie et de secours de Bonnétable, qui compte 37 volontaires, deux employés municipaux sont disponibles en journée pour les interventions, et un troisième est prévu en 2017.

Car c'est la disponibilité des volontaires en période diurne qui est problématique et la présence d'employés ayant un engagement de pompier volontaire permet d'éviter les carences de départs ou les retards sur les interventions.

Ce label a été remis en présence du Président du Conseil départemental de la Sarthe, Dominique LE MÉNER et du directeur, le Colonel RIBOT, par Jean Pierre VOGEL Président du SDIS.



NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Depuis de nombreuses années, la population, les commerçants et les associations réclamaient la mise à jour et la modernisation de la signalétique. C'est désormais chose faite et ce sont plus de 30 panneaux d'information, avec 117 bandeaux, qui ont été installés en centre-ville et orientent vers les principaux lieux publics et parkings.

De même, une signalétique complémentaire a été installée sur la départementale 301, pour mieux indiquer les équipements sportifs, le collège et la salle Mélusine. Nous avons en effet des réclamations à ce sujet, de personnes extérieures qui ne connaissent pas la commune, et qui avaient du mal à trouver ces installations très fréquentées.

Deux panneaux lumineux informatifs ont aussi été installés, avec la participation de Maine 301 (place du marché et au collège). Ils pourront diffuser des spots et des annonces tout au long de l'année.



VIDÉO PROTECTION

Ce projet sera réalisé cette année, du fait que les aides de l'état, espérées en 2016, n'ont pas été attribuées.

Dans un premier temps, compte tenu des risques d'attentat, les deux établissements scolaires seront prioritairement sécurisés avec des détecteurs d'intrusion et de présence,

ainsi que des caméras de levée de doute. Puis ce seront d'autres bâtiments publics (Mairie, maison des associations, salles diverses...) qui seront sécurisés. Des caméras seront enfin déployées dans plusieurs endroits stratégiques de la commune (carrefours passagers, jardin public, centre-ville, salle Mélusine...).

Ce projet est devenu incontournable au regard des nombreuses incivilités constatées et dégradations commises tout au long de ces dernières années. Ces dispositifs seront déployés en 2017 et sont conformes aux préconisations faites dans le rapport d'audit de sécurité réalisé par la Gendarmerie, sur notre commune.



LES NOUVEAUX CHEMINS DE RANDONNÉE

Depuis dix-huit mois, un groupe de travail s'est formé, constitué d'élus, de riverains, ainsi que de différents usagers des chemins de la commune. Ensemble, ils ont mené une réflexion sur la gestion des chemins de randonnée, la conservation de ce patrimoine, mais également sur le développement de l'offre proposée. On y retrouve donc des randonneurs pédestres, équestres, à vélo ou bien motorisés, tous sensibles à ce sujet.



Très vite, le potentiel attractif de nos chemins a été mis en avant : par leurs diversités, leurs tracés et leur environnement. Mais ce patrimoine communal a été mis à mal par le manque d'entretien depuis de nombreuses années, rendant certains secteurs quasi impraticables.

Cette collaboration entre tous les acteurs a révélé des axes forts, lesquels ont orienté les actions menées depuis et celles à venir :

- restaurer des portions de chemins
- protéger les secteurs fragiles
- redonner l'accès aux chemins à un maximum d'usagers
- concevoir une gestion pérenne et raisonnée
- créer de nouveaux chemins

Depuis un an, le travail de tous ces

points a conduit à :

- 1500 mètres de chemins restaurés par un empierrement massif (jusqu'à plus d'un mètre à certains endroits) surmonté d'une couche de finition. Deux mille tonnes de pierres ont ainsi été utilisées pour rendre praticables et accessibles ces chemins à tous. Les matériaux proviennent des gravats récupérés à la déchèterie et ceux occasionnés par les travaux sur la commune (parking, démolition de bâtiments ...)
- 500 mètres de chemins créés par l'achat d'un terrain à proximité du lieu-dit "La Blanchardière" et 200 autres rouverts, afin de créer une liaison entre les circuits existants et de jolis chemins très peu utilisés jusqu'à présent en raison de leur isolement. Désormais, une variante de 2200 mètres propose plus de possibilités

aux randonneurs pour modifier leur parcours, leur permettant de passer d'un circuit à un autre sans obligation de revenir sur Bonnétable. Ailleurs, ce sont 100 mètres de chemins rouverts qui avaient été abandonnés en 2008 suite à un échange de terrain.

- Un nouveau circuit, fléché cet hiver, pour développer encore notre offre et faire découvrir le nord de la ville où les chemins de randonnées ne sont pas légion mais méritent qu'on s'y intéresse.
- Démarrer une gestion pérenne et raisonnée, avec la mise en place d'une interdiction temporaire de passage pendant la période dite "humide", sur des secteurs ciblés, reconnus comme sensibles ou fraîchement restaurés. L'interdiction s'applique du 15 novembre au 30 avril, aux chevaux et aux engins motorisés. L'objectif consiste à protéger des secteurs structurellement fragiles et

que le passage des cavaliers et des engins motorisés pourrait détériorer de façon irrémédiable. Le groupe a également décidé de protéger les chemins restaurés dans l'année, le temps de se stabiliser. Ces mesures n'ont pas vocation à être définitives et seront levées dès lors que tous les secteurs fragiles seront restaurés, consolidés et sécurisés. Il s'agit d'efforts demandés à certaines catégories d'utilisateurs, mais chacun comprendra l'utilité de respecter ces dispositions temporaires pour le bien et le respect de tous.

En 2017, la municipalité souhaite poursuivre l'essor de restauration pour protéger son patrimoine, permettre son accès à tous et développer l'attrait touristique que les chemins représentent pour Bonnétable. Ainsi, 1200 mètres ont été identifiés comme prioritaires pour être restaurés cette année.

Aujourd'hui, la commune gère vingt-cinq kilomètres de chemins de randonnée et propose 3 circuits au départ du jardin public devant le château :

- Le circuit n° 1 : d'une longueur de 28 km, est balisé en rouge. Il traverse les communes de Bonnétable,

Briosne-lès-Sables, Torcé-en-Vallée et Saint-Célerin. Il est composé de 70% de chemins naturels.

- Le circuit n° 2 : d'une longueur de 12 km, est balisé en bleu. Moins exigeant que le circuit n°1, il permet à tous de découvrir la campagne vallonnée de la commune.
- Le circuit n° 3 d'une longueur de 10 km, est balisé en orange. Son tracé a été dessiné entièrement sur Bonnétable, au nord de la ville.
- La variante relie les circuits 1 et 2. Longue de 2,2 km, elle offre la possibilité de diversifier les randonnées, car elle est balisée dans les deux sens (balisage rose).

Enfin, pour faciliter les promenades, un plan de la commune indique tous ces circuits. Il sera visible sur un panneau installé à côté du parking du jardin public, au départ des circuits. On y trouvera aussi au dos un plan détaillé du centre-ville. Le plan des chemins est consultable et téléchargeable sur le site de Bonnétable (<http://www.bonnetable.net>) et sera mis à disposition en mairie, à l'office de tourisme ainsi qu'au centre Mazagran.



SALLE SAINT-SULPICE

C'est lors d'une séance du Conseil municipal, en 1972 que le maire, Marcel Vigneron, donne connaissance de plusieurs mesures dont la création du Foyer des Anciens qui est installé derrière l'église. A cette époque, tous les bâtiments situés à proximité de l'église Saint-Sulpice sont occupés par le centre religieux. Une réorganisation de tout l'espace permet donc de dégager un bâtiment qui est réaffecté aux anciens de la commune

et porte alors le nom de « Foyer des Anciens ».

Au fil des ans, la détérioration de ce bâtiment a nécessité d'importants travaux, extérieurs comme intérieurs, et les mises aux normes devenaient urgentes. C'est pourquoi le Conseil municipal actuel a décidé, en 2016, d'engager des travaux de restauration. Des entreprises locales, ainsi que les services techniques de la commune ont recréé de ce bâtiment une

salle saine aux couleurs modernes. Elle est accessible à tout le monde, puisque des toilettes intérieures aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) ont été rajoutées, ce qui permet de supprimer les WC vétustes de l'extérieur. A l'occasion de cette rénovation, la municipalité a jugé important de rebaptiser cette salle «Saint-Sulpice », du nom de l'église, mais aussi de la place des cérémonies commémoratives.



TOILETTES PUBLIQUES

PARC DU CHÂTEAU



Beaucoup moins anciens, les deux bâtiments situés devant le château et qui constituent les toilettes publiques et le transformateur ont également subis une restauration. La mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) était nécessaire pour les toilettes. L'apport d'un bardage bois, accepté par l'Architecte des Bâtiments de France, est en adéquation avec le site du château et du parc. Une fois encore, ces travaux ont été réalisés avec un grand professionnalisme par les services techniques de la commune.



ROND-POINT RD 301/RD 6

Un masque à la visibilité !



Quelques accidents de la circulation ont eu lieu à cet endroit depuis la mise à nu du rond-point. Sans conséquences corporelles, mais dus à la trop grande vitesse des véhicules en raison de la meilleure visibilité créée, ils ont conduit à ce que le Sénateur-Maire réclame un aménagement au Département.

Par un courrier du 24 octobre dernier, Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe, informe Jean Pierre Vogel de la décision suivante : "La commission permanente a retenu l'amélioration de la perception du giratoire RD 301 / RD 6 / VC 7 au titre des opérations de sécurité de 2016". Elle consiste à réaliser un dôme minéral au milieu du rond-point, ainsi que l'abattage de haies qui masquent la visibilité depuis la D 301 en venant du Mans. Coût de l'opération : 12 000 euros ttc, entièrement supportés par le Département.

NOUVELLE SAGE-FEMME

Bertille Rouault s'est installée en tant que sage-femme libérale le 14 novembre, au rez-de-chaussée de la mairie (1^{ère} porte à gauche). Ses pratiques : suivi des grossesses, préparation à la naissance, programme de retour à domicile, rééducation périnéale, suivi gynécologique et contraception. Consultation sur rendez-vous uniquement, au 07.69.20.85.11 ou sur bertillerouault.sf@hotmail.com

ILLUMINATIONS DE NOËL

Du nouveau !

Pour les fêtes de fin d'année, de l'église Saint-Sulpice à la place de la Victoire, le centre-ville s'est illuminé de bleu et de blanc, les couleurs de Bonnetable ! Choisi en accord avec l'association

des commerçants, ce nouveau décor représente un premier investissement de 10 395 € hors taxes, voté au budget 2016. En cette période hivernale, ces nouvelles illuminations ont renforcé l'attractivité de notre centre-ville. Les anciens motifs lumineux seront réparés et éclaireront nos avenues en décembre 2017 !



THÉO CHARRIÈRE

SA PAGE ÉCRITE AU MONT-BLANC !

Théo Charrière a 18 ans et il habite à Bonnetable. Il est le fils de l'adjudant William Charrière, commandant la brigade de gendarmerie de BONNETABLE. Il prépare un BTS en Négociation Relation Client. Il est également sapeur-pompier volontaire, issu des Jeunes Sapeurs-Pompiers, au centre de secours de BONNETABLE. Mais c'est par sa maturité singulière qu'il s'est aussi distingué l'été dernier.



Théo, qu'est-ce que c'est que cette histoire de Mont-Blanc ?

L'histoire est partie de mon grand-père qui est radio amateur. Il avait déjà fait plusieurs expéditions au sommet du Mont-Blanc, ainsi que le GR 20 (NDLR : la diagonale de Corse). Et cette année, pour sa dernière, il avait décidé de faire des émissions en morse et en phonie à l'internationale. Il m'a demandé si je voulais l'accompagner et j'ai immédiatement dit oui.

Quel était le but : la haute montagne ? Le côté radioamateur ?

Non, moi mon but c'était de représenter l'association de Clémence Collet, qui est sapeur-pompier volontaire comme moi au centre de secours de Bonnetable. Elle a vécu un drame familial il y a 2 ans. Depuis, elle a créé une association autour de la ligue contre le cancer et réussi le marathon de Caen qu'elle s'était fixée comme objectif. Pour la soutenir

et parce que je la suis à 100% dans ses projets, j'ai voulu porter un maillot à l'effigie de son association au sommet du Mont-Blanc. Ensuite, ce défi était aussi pour ma famille et enfin pour me prouver de quoi je suis capable.

Comment prépare-t-on un projet comme celui-là ?

J'ai fait un énorme programme de sport, commencé en février 2016 pour le mois d'août. Tout ça en même temps que Clémence qui préparait son marathon. On courait beaucoup ensemble, on a travaillé la respiration, le cardio-training, le stress, la rapidité pour être réactif en montagne. On a fait du vélo et, au passage, j'ai été qualifié aux championnats de France de parcours sportif avec les pompiers, à Besançon. Et puis il y a eu le Bac entretemps, donc il a fallu que je rattrape les cours, mais j'ai tout eu du premier coup donc je suis content !

Et les parents dans tout ça : quelle réaction ?

Ils m'ont regardé avec des gros yeux en me disant « Tu es vraiment sûr de ce que tu veux faire ? » ! Je leur ai prouvé que je pouvais tout aligner : le sport, les pompiers et les études, alors ils m'ont soutenu dans mon projet. Mes deux sœurs aussi ont été fières de ce j'ai accompli et mon grand-père évidemment très heureux !

Quelques mois après, que tires-tu de cette expérience ?

C'est quelque chose de formidable que je souhaite à tout le monde. Malgré le mal des montagnes dont j'ai été atteint, et qui m'a obligé à redescendre temporairement pour le combattre, j'ai résisté et je suis quand même allé jusqu'au bout. Mais franchement, faites-le ! Après, je recommande de ne pas le faire seul, car c'est dangereux, et de respecter le cadre et les règles de sécurité y compris pour les autres.

Dans quoi te lanceras-tu la prochaine fois ?

Clémence et moi avons des projets communs : elle veut m'emmener faire le GR 20 et moi je veux l'emmener au sommet du Mont-Blanc ! Mais on va attendre un peu à cause des études. Et puis il faut trouver de l'argent car ça coûte très cher d'organiser des expéditions comme celles-là : déplacement, matériel, remontées mécaniques !

Y a-t-il quelque chose que tu souhaites ajouter ?

Pour l'anecdote, je suis parti avec une bannière du Département dont on a fait une photo en haut du Mont-Blanc. Et pour ça aussi, j'ai été récompensé dans le cadre du concours photo donc grosse année !



TRANSVAP

GARE DE BONNÉTABLE : OPÉRATION RILLETES

Mieux qu'un coup d'essai, ce fut un coup de maître puisque mille trois cents voyageurs ont visité la gare de l'ancien "Mamers-Saint-Calais" rénovée par le Département. En prime pour les visiteurs, à l'arrivée, une dégustation du produit le plus spécifique à la Sarthe : ses fameuses rillettes, auréolées des médailles de leurs fabricants locaux.

Depuis bien longtemps, la gare n'avait pas connu une telle affluence. Il faut remonter à l'origine de la ligne, lors des journées du comice agricole, pour trouver un tel engouement. Comme quoi le petit chemin de fer rencontre encore un intérêt, largement augmenté depuis la mise en place d'une plaque tournante manœuvrée par 4 hommes.

Dans le domaine culturel, deux autorails spéciaux ont promené les voyageurs pour une visite de la maison d'école natale de l'écrivain Catherine Paysan. Grâce à l'association de ses amis, les deux journées ont été bien remplies. Les promoteurs de son œuvre

ont su intéresser les enfants à l'histoire de l'ancienne école d'Aulaines, où la maman de l'écrivain a été institutrice entre les deux guerres. En quelque sorte un hommage à l'école de la République.

Déjà, le programme 2017 se profile. Les circulations précédentes seront reconduites et améliorées, à destination des passionnés du train, locaux ou bien touristes de passages. Il faudra retenir également la date du 4 juin 2017, puisque la locomotive 020 anglaise datant de 1917 fêtera ses cent ans. Entièrement restaurée, elle prendra la tête du train touristique.

Nul doute qu'elle sera la vedette des 17 kilomètres du "petit train", confirmant ainsi l'excellent partenariat de la ville de Bonnétable et du Conseil départemental avec la Transvap, pour le développement du tourisme dans le Perche Sarthois.

Toute l'histoire sur le site
www.transvap.fr

Pour la saison estivale de 2016, l'association de la Transvap a innové, en faisant participer les deux charcutiers-traiteurs de Bonnétable. Mesdames et Messieurs Aubin-Boivin et Vinter ont en effet contribué au succès de ces circulations en régaland le public des dimanches et jours fériés.



LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

JANVIER

- VENDREDI 13 : **Cinéma + Don du Sang**
 SAMEDI 14 : **Repas Sapeurs Pompiers**
 SAMEDI 21 ET
 DIMANCHE 22 : **Théâtre Les Tréteaux de Malestable**
 SAMEDI 28 : **Choucroute UNC/AFN**

FÉVRIER

- VENDREDI 3 : **Cinéma**
 SAMEDI 4 : **Soirée Fruits de Mer Section Cyclisme**
 LUNDI 6 : **Bal**
 VENDREDI 10,
 SAMEDI 11 ET
 DIMANCHE 12 : **Belote Comité des Fêtes**
 VENDREDI 24 : **Cinéma**

MARS

- VENDREDI 4 : **Elections des Ambassadrices Comité des Fêtes**
 SAMEDI 5 : **LOTO Sports et Loisirs**
 DIMANCHE 6 : **Bal**
 VENDREDI 10 : **Cinéma**
 LUNDI 13 : **Don du Sang**
 VENDREDI 24 : **Cinéma**
 VENDREDI 31 : **Concert EMDI**

AVRIL

- SAMEDI 1^{ER} : **Cinéma**
 LUNDI 3 : **Bal**
 VENDREDI 7 : **Gala de Danse EMDI**
 VENDREDI 21 : **Cinéma**
 DIMANCHE 23 : **Elections Présidentielles**
 SAMEDI 29 ET
 DIMANCHE 30 : **Théâtre Les Tréteaux de Malestable**

MAI

- LUNDI 1^{ER} : **Bal**
 VENDREDI 5 : **Cinéma**
 DIMANCHE 7 : **Elections Présidentielles**
 DIMANCHE 14 : **LOTO Pétanque de Monhoudou**
 VENDREDI 19 : **LOTO UDOM**
 SAMEDI 20 : **Belote Comité des Fêtes**

JUIN

- VENDREDI 2 : **Cinéma**
 LUNDI 5 : **Bal**
 SAMEDI 10 : **Spectacle de Danse Ecole Musique et Danse de Souigné-Sous-Ballon**
 DIMANCHE 11 : **Elections Législatives**
 SAMEDI 17 : **Gala de Danse EMDI**
 DIMANCHE 18 : **Elections Législatives**
 SAMEDI 24 : **Gala de Danse Etoile de Martine Torcé en Vallée**
 VENDREDI 30 : **Cinéma**



Jean Pierre Vogel et l'ensemble du Conseil municipal ont la tristesse de vous faire part du décès de Rose-Marie Rousselet, leur collègue et amie, survenu le 25 décembre 2016 dans sa 65^{ème} année.

ILS SE SONT UNIS DANS NOTRE MAIRIE !

LE 1^{ER} JUILLET 2016

Claude BERGER et Anita REDON

LE 20 AOÛT 2016

Julien SIMON et Mylène RICHARD

LE 17 SEPTEMBRE 2016

Mathieu TANGUY et Emilie GIRARD

LE 24 SEPTEMBRE 2016

Laurent PATAULT et Maryline BOURGINE

**A TOUS,
NOS VŒUX DE BONHEUR !**

NOUS AVONS LE PLAISIR D'ACCUEILLIR...

- **Margaux JARDIN**

NÉE LE 28 JUIN 2016

- **Jade MOTTAY**

NÉE LE 05 JUILLET 2016

- **Camille MERLE DES ISLES**

NÉE LE 1^{ER} JUILLET 2016

- **Caly LOCHET**

NÉE LE 06 JUILLET 2016

- **Lizéa ROYER**

NÉE LE 14 JUILLET 2016

- **Lylio GRIMAL**

NÉ LE 17 JUILLET 2016

- **Romy BARBIER**

NÉE LE 18 JUILLET 2016

- **Alessio YZEUX QUAGGIO**

NÉ LE 23 JUILLET 2016

- **Yanis FEFEU**

NÉ LE 12 AOÛT 2016

- **Alban BOBET DUPONT**

NÉ LE 31 AOÛT 2016

- **Eléna LECESVE**

NÉE LE 12 SEPTEMBRE 2016

- **Pierre LARÉDO**

NÉ LE 15 OCTOBRE 2016

- **Clovis BERGERET**

NÉ LE 21 OCTOBRE 2016

- **Ethan GRANVILLE HORTANCE**

NÉ LE 28 NOVEMBRE 2016

- **Léana RACHET**

NÉE LE 30 NOVEMBRE 2016

- **Alyssa SOUMET**

NÉE LE 04 DÉCEMBRE 2016

**NOUS LEUR SOUHAITONS LA
BIENVENUE SUR TERRE !**



BONNETABLE POINT COM

Mairie de Bonnetable

Rue Maréchal Leclerc - 72110 Bonnetable

Tél : 02 43 29 30 20 - Fax : 02 43 29 16 09 - Email : mairie@bonnetable.fr

www.bonnetable.net

